

Audioconférence avec DG du 9 avril 2020

Le directeur général et ses proches collaborateurs nous ont donc fait part de l'organisation qui sera mise en place pour la campagne déclarative 2020.

Le DG a rappelé ses objectifs, conduire, pendant la période de confinement, une campagne, certes en mode dégradé mais :

- qui permette d'afficher que la DGFIP est au rendez-vous malgré les circonstances,
- avec un niveau de qualité de service le plus élevé possible dans ce contexte,
- qui prépare une éventuelle sortie du confinement en évitant à ce moment-là et quand il adviendra de devoir faire face à un afflux trop important de contribuables.

Le DG réaffirme deux choses sur lesquelles il a exprimé son intransigeance :

- pas de réception du public y compris en dehors des CFP (donc pas dans les MFS, pas dans les collectivités),
- une organisation matérielle et « ergonomique » qui préserve absolument les dispositifs de distanciation sociale.

Sur le premier point, les messages qui seront adressés aux contribuables et dont nous serons destinataires, martèleront l'absence totale d'accueil physique et le caractère particulier de cette campagne.

Sur le second point, le DG attend des directions locales et des chefs de services locaux, une organisation spatiale des zones d'activité qui assure une totale distanciation et par tous les moyens possibles : utilisation de tous les espaces disponibles et inoccupés, de panneaux de plexiglass quand il y en a, de film plastique, etc. Nous avons de notre côté demandé l'intervention des acteurs de la prévention afin qu'ils puissent « valider » cette organisation en lien avec la protection des agent.es. La DG estime qu'il est quasiment impossible de faire passer partout ISST ou MDP... mais les CHS-CT ? (ndlr)

Autre élément essentiel dans ce cadre, le volume des personnels des SIP qui seront appelés à travailler en présentiel. La DG affiche un taux de présence **INDICATIF** de 40 %, cet étiage pouvant être variable selon les contextes (tissu fiscal, taux de télé-déclarants) et évolutif dans le temps, à la hausse comme à la baisse en fonction du volume des flux, de leur origine (e-contact, téléphone, mél), de leur teneur et de l'importance de la saisie des déclarations papier.

Nous avons indiqué que ce chiffre était pour nous trop important et qu'il était de nature à générer d'importants problèmes de protection, que le risque était grand que

le pourcentage annoncé soit considéré comme un minimum dans beaucoup de directions et services, que nous ne croyions pas trop à un ajustement à la baisse si cela devenait nécessaire. Nous avons également indiqué que nous serions intransigeants sur la protection de la santé des agent.es.

Pour la DG, au-delà des SIP qui devront :

- répondre aux appels des usagers qui arriveraient dans les SIP (sachant que les numéros de téléphone de ces derniers ne sont plus affichés),
- répondre aux mails arrivant sur les BALF,
- traiter les e-contacts,
- procéder à la saisie des déclarations papier (pour nous pas prioritaire).

Les autres services sollicités :

- les CDC avec un taux de présence attendu de 50 % des effectifs (nous avons rappelé que déjà aujourd'hui, il était quasiment impossible d'assurer efficacement la distanciation),
- les personnels de la sphère du contrôle, volontaires.

A l'exclusion des agent.es en présentiel, les autres agents, non empêchés, seront équipés en fonction des outils à disposition, soit pour répondre au téléphone depuis chez eux, soit pour traiter les sollicitations sur e-contact (qui devrait être accessible rapidement via le portail PIGP et donc y compris avec un ordinateur personnel).

La DG dispose d'ores et déjà d'un millier d'ordinateurs en cours de déploiement, et est dans l'attente d'une livraison supplémentaire après le début de la campagne. Des téléphones portables ont été également achetés ; ils permettront le déport des appels depuis le 0800...

La DG travaille par ailleurs à des processus permettant le déport de questions auxquelles un agent n'aurait pas pu répondre, vers un autre qui serait en mesure de les traiter.

Nous avons indiqué prendre acte de cette organisation, avec les limites que nous y avons portées, et mis en garde l'administration sur les conséquences possibles en matière de sécurité sanitaire des personnels et sur l'absence de moyens suffisants pour la garantir.

Sur la question des masques, la DG se retranche derrière les incertitudes et les différences d'analyse, y compris dans le milieu médical, quant à l'efficacité de leur port (NDLR : ils n'en ont pas assez et la DGFIP n'est sans doute pas prioritaire, même si la DG semble faire tout son possible pour en avoir plus).

La DG rappelle ensuite qu'elle met tout en œuvre en matière de prévention (nous n'avons pas eu cependant de réponse quant à la procédure de retour au service après absence), d'installation matérielle des personnels en présentiel (avec assurance du respect de la distanciation), et d'hygiène (attention renouvelée sur le nettoyage).

Sur la mise en application du décret relatif à la prise en charge des frais de repas :

- pour la période débutant le 16 mars et jusqu'à une date butoir suffisamment lointaine pour permettre la diffusion de l'information (effet rétroactif), le remboursement se fera sous couvert d'une déclaration sur l'honneur,
- pour la période contemporaine, sur production d'un justificatif. Les modalités seront précisées ultérieurement.

Concernant les formateurs de l'ENFiP, la régularisation demandée de se mettre sous Sirhius en télétravail a pour seul objectif de les protéger en cas d'accident au regard du cadre d'activité non classique de la DGFIP.

Les informations concernant les concours et recrutements ne seront connues que la semaine prochaine.

Demain, vendredi 10 avril, aura lieu une audioconférence avec les Ministres DARMANIN et DUSSOPT.